



Communauté Rwandaise de France (CRF)  
Association Loi 1901  
9 Rue Merlin  
75011 Paris

### Communiqué de presse

L'Association Communauté Rwandaise de France (CRF) a pris connaissance avec consternation d'un communiqué de presse publié sur le site internet [www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr) qui indique être celui d'une association dénommée « Association de soutien à l'armée française » signé par « Jacques MYARD, membre Honoraire du Parlement, Maire de Maison Laffitte » contenant les propos « A l'origine du génocide, Paul KAGAME, président du Rwanda depuis 25 ans » et indiquant dans son 4e paragraphe : « ...génocide du Rwanda en 1994 où les Hutus et Tutsi se sont massacrés réciproquement... » ,

L'Association CRF ne peut tolérer ces propos qui tentent outrancièrement de réécrire l'histoire et qui constituent une insulte à la mémoire de plus d'un million de personnes, enfants, femmes, vieillards et autres, qui ont été tués pour le seul fait d'être nés tutsi.

L'Association CRF rappelle que le génocide commis contre les tutsi au Rwanda en 1994 ne fait pas débat. C'est une réalité historique et une vérité judiciaire dont la négation, la minoration, la banalisation sont punies, en France, par l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse, d'une peine d'un an d'emprisonnement de 45 000 euros d'amende.

A l'heure où la communauté internationale commémore pour la 25<sup>e</sup> fois le génocide commis contre les tutsi, aucun acte de négationnisme ne devrait demeurer impuni.

L'Association CRF a décidé de déposer plainte entre les mains de Monsieur le Procureur de la République de Paris afin qu'il donne une suite judiciaire à cet acte et, désormais, elle déposera systématiquement plainte pour tout autre acte similaire.

Jean Pierre RUGINA,  
Président de la CRF